



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU CCAS

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026 à 18h30

L'an deux mil VINGT-SIX, le TREIZE octobre à DIX-HUIT heures et TRENTE minutes, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, Président.

Présents :

Anne FUSZ, Président, Eric NABONNE, Geneviève ALLAIN, Martine FERNANDES, Elu(e)s membre du CCAS, Viviane DUFRENNE, Fred VANNYMEERSCH, Claude BOULARAND, Juan GUERRERO, Frédérique BIBAUT et Nadine GRAUX, membre(s) du CCAS,

Absents :

Julie SPIRA,
Géraldine SAN MARTIN, Excusée,
Delphina GOMES DE MACEDO, pouvoir Eric NABONNE,
Carlos FORTE, pouvoir Anne FUSZ,
Régis ROSELLE, pouvoir Juan GUERRERO,
Agnès MOUTAILLER, Pouvoir Geneviève ALLAIN,

Secrétaire : Geneviève ALLAIN,

REPAS DES AINÉS 2026

Choix du traiteur :

Geneviève ALLAIN fait une lecture de l'ensemble des menus.

Les traiteurs « Maison Beauvils » et « la table de Paupy » sont écartés par rapport à leurs tarifs élevés. Le traiteur « Sucré et Salé » est écarté compte tenu de la mauvaise expérience de l'année 2022 (annulation de la réservation).

Le traiteur « Baguette Marcel » ne correspond pas à la définition des besoins (apéritif non proposé et vaisselle carton).

Le traiteur « Cuisine Concept »

au tarif de 38 € par personne sans le nappage et le dressage,

Vote : 6 voix (J GUERRERO, Pouvoir de R ROSELLE, F VANNYMERSCH, V DUFRENNE, M FERNANDES et E NABONNE)

Le traiteur « Delicatessen »

au tarif de 49.88 € par personne sans le nappage et le dressage,

Vote : 8 voix (N GRAUX, Pouvoir de D GOMES DE MACEDO, C BOULARAND, F BIBAUT, A FUSZ, Pouvoir de C FORTE, G ALLAIN, Pouvoir de Agnès MOUTAILLER)

Choix de l'animateur :

Parmi toutes les propositions d'animation, les membres de l'Assemblée ont procédé à un vote :

Animation Jiji et Nièvre

Au tarif de 550 € avec deux artistes

Vote : 8 voix (M FERNANDES, Pouvoir de D GOMES DE MACEDO, C BOULARAND, F BIBAUT, A FUSZ, Pouvoir de C FORTE, G ALLAIN, Pouvoir de Agnès MOUTAILLER)

Animation Virginie Cochez

Au tarif de 650 € avec 1 seule artiste,

Vote : 6 voix (N GRAUX, J GUERRERO, Pouvoir de R ROSELLE, F VANNYMERSCH, V DUFRENNE et E NABONNE)

Membres du CCAS et du Conseil Municipal :

Il faut délibérer si les invitations des membres du CCAS et du Conseil Municipal sont offertes, semi-payantes ou payantes :

☛ Semi-payantes 3 voix (J GUERRERO, Pouvoir de R ROSELLE et C BOULARAND)

☛ Payantes 11 voix (N GRAUX, F BIBAUT, F VANNYMERSCH, V DUFRENNE, M FERNANDES, E NABONNE, Pouvoir de D GOMES DE MACEDO, G ALLAIN, Pouvoir de Agnès MOUTAILLER, A FUSZ et Pouvoir de C FORTE.

Conjoint(e)s vivant sous le même toit :

L'ensemble des membres de l'assemblée délibère que les conjoint(e)s n'ayant pas 65 ans et plus devront s'acquitter de la participation de 49.88 € pour pouvoir participer au repas.

Cadeau invité :

Eventuellement des cadeaux sponsors

J GUERRERO propose d'organiser une tombola. Les membres de l'assemblée devront se rapprocher de J GUERRERO pour identifier les lots offerts.

L'assemblée délibère, à l'unanimité AUTORISER la proposition du traiteur DELICATESSEN pour un montant de 49.88 € TTC. Ce tarif différent du tarif proposé initialement a été calculé en retirant la prestation du nappage à 6.70 € T.T.C., **AUTORISER** la proposition d'animation de Jiji et Nièvre pour un montant de 550 € TTC. La prestation se déroulera de 12h à 18h, **INVITER** les membres du bureau du CCAS et les membres du Conseil Municipal moyennant le tarif de 49.88 €, **INVITER** les conjoint(e)s vivant sous le même toit moyennant le tarif de 49.88 € T.T.C, **CONFIRMER** qu'il n'y aura aucun cadeau invité, ni doyens,

BON / COLIS DE NOËL 2026

Sur le courrier adressé aux aînés, les choix suivants seront mentionnés :

- ☐ Colis d'une valeur 25 €
- ☐ Bon d'achat d'une valeur de 25 €
- ☐ Rien

Choix du colis :

Départ de F VANNYMERSCH à 20h

Fournisseur Pierre CHAMPION :

Ecrin gourmand – Duo Tarif 23.95 €

Vote : 5 voix (J GUERRERO, Pouvoir de R ROSELLE, A FUSZ, Pouvoir de C FORTE Pouvoir A MOUTAILLER)

Fournisseur Pierre CHAMPION :

Si Bien Ici - Duo Tarif 25.90 €

Vote : 5 voix (F BIBAUT, N GRAUX, V DUFRENNE, E NABONNE, G ALLAIN)

Esprit Gourmet :

Ref 26COLM22 - Duo Tarif 25.40 €

Vote : 2 voix (C BOULARAND, M FERNANDES)

Fournisseur VALETTE :

Valette - Duo Tarif 24.90 €

Vote : 1 voix (Pouvoir D GOMES DE MACEDO)

L'assemblée délibère, à l'unanimité ACCEPTER le renouvellement du bon de Noël pour l'année 2026 et **MAINTENIR** le montant de 25 € pour le bon ou le colis et **MAINTENIR** l'âge d'obtention à 70 ans et plus.

CHANGEMENT DU BALLON D'EAU DE LA MAISON DE NEUILLY-EN-THELLE

L'assemblée délibère, à l'unanimité ACCEPTER la dépense de 1527,60 € T.T.C à la société CDRL (BRETEUIL) pour le changement du ballon d'eau de la maison sise 32 rue de Beauvais à Neuilly-en-Thelle et **AUTORISER** Madame le Président à signer.

Geneviève ALLAIN demande qui serait disponible et volontaire pour décorer la salle et faire le dressage des tables.

Fin de séance 20h24.

Le Président
Anne FUSZ

